

## **CITOYENNETÉ ET REPRÉSENTATIONS SOCIALES : UNE ÉTUDE PILOTE EN BELGIQUE ET EN SUISSE**

Margarita Sanchez-Mazas  
Université Libre de Bruxelles (Bruxelles, Belgique)  
margarita.sanchez-mazas@ulb.ac.be

Christian Staerklé  
Université de Genève (Genève, Suisse)  
christian.staerкле@pse.unige.ch

Bénédicte Martin  
Université Libre de Bruxelles (Bruxelles, Belgique)

### **Introduction**

Concept « essentiellement contesté » (Gallie, 1955-56, cité par Lister, 1997), la citoyenneté a donné lieu à nombre de débats philosophiques et politiques concernant sa définition, que ce soit en termes de statut auquel sont attachés des droits et des obligations, ou en termes de pratique impliquant sens civique et participation à la cité. A ces débats s'ajoutent aujourd'hui des questionnements nouveaux : celui de la pertinence d'un concept lié à l'État-nation face à l'érosion de l'autonomie et de la souveraineté nationales et au développement des droits individuels trans-nationaux ; celui de l'adéquation d'un concept universaliste qui pose l'égalité des individus mais les abstrait des contextes de vie qui les différencient et relègue tout particularisme à la sphère privée ; celui, enfin, de l'utilité d'un concept circonscrit à la politique formelle alors que se développent les initiatives de la société civile, et des aspirations collectives portées par de nouveaux mouvements sociaux. De tels questionnements renvoient à la tension entre universalisme et particularisme qui est au fondement même de la dualité de la citoyenneté occidentale, à la fois instrument d'inclusion et d'exclusion. C'est dans un contexte marqué de manière paradoxale par des exigences nouvelles vers une citoyenneté plus inclusive (Soysal, 1994), et l'importance prise par le phénomène de l'« exclusion » sociale (Young, 1999), qu'il convient

d'interroger le décalage entre une conception universaliste de la citoyenneté marquée par ses conditions historiques d'élaboration (État-nation ; universalisme abstrait ; droits politiques formels) et de nouvelles approches des relations et des pratiques sociales qui se construisent dans la dynamique sociétale actuelle. Ce décalage peut être appréhendé en se situant dans le cadre théorique des représentations sociales (Moscovici, 1961 ; Jodelet, 1984 ; Doise et Palmonari, 1986). Dans cette contribution, nous inscrirons l'étude des RS de la citoyenneté dans le cadre de la polarité citoyenneté-identité qui a marqué historiquement les débats autour de la notion de citoyenneté (Isin & Wood, 1999).

Il est monnaie courante de penser qu'il existe un conflit fondamental entre citoyenneté et identité. Enracinée dans la philosophie du contrat social et l'imaginaire occidental de l'association de libres volontés, cette antinomie renvoie à la constitution moderne de l'individu comme sujet souverain existant avant l'État et en-dehors de toute forme d'association. Elle fonderait aussi bien la conception du citoyen comme universel et de l'identité comme particulière que l'idée selon laquelle le principe d'un sujet abstrait autonome et celui des loyautés à des groupes spécifiques sont irréconciliables. En ce qui concerne la dimension universaliste de la citoyenneté, nous avancerons qu'elle est sustentée par une conception spécifique de l'identité, selon laquelle les citoyens seraient conçus et se concevraient comme des sujets autonomes, des individualités singulières, alors que les membres de groupes seraient vus comme des éléments indifférenciés d'un ensemble. Une telle conception renvoie aux conceptualisations proposées par certains sociologues (cf. Guillaumin, 1992) ou psychologues sociaux pour rendre compte des identités sociales dans le contexte des rapports entre groupes asymétriques (Deschamps, 1982; Lorenzi-Cioldi, 1988). A l'instar des membres des groupes dominants (groupes « collection » par opposition aux groupes « agrégats » des dominés, cf. Lorenzi-Cioldi, 1988), l'ensemble des citoyens se verrait dénier la qualité « groupale », alors même que la citoyenneté, qui n'est pas de facto universelle puisqu'elle n'a nulle part été octroyée à l'ensemble des membres d'une communauté territoriale, concerne bien un « groupe » de personnes et est donc « elle-même une forme d'identité » (Isin & Wood, 1999).

Ce déni de la dimension collective a été traité par d'autres auteurs (voir Bourdieu, 1979 ; Bourdieu & Saint-Martin, 1978) ayant souligné les aspects mystificateurs de la présentation des membres des groupes dirigeants, des « élites », comme les exemplaires de l'être humain, comme les modèles de l' « homme ». Que le citoyen universel soit lui aussi dépeint à l'aide des traits particuliers d'une catégorie de personnes, et donc que la citoyenneté « universaliste » soit une forme d'identité sociale, est un fait considérablement étayé par les études historiques et les analyses politiques d'auteurs d'inspiration féministe. (cf. Scott, 1988; Perrot, 1991-92; Lister, 1997; Isin et Wood, 1999). La conceptualisation de la citoyenneté comme une forme particulière d'identité nous permet de prédire que les représentations sociales de la citoyenneté, dans leur dimension consensuelle, seront marquées par un modèle implicite d'identité construit dans le double cadre d'une universalisation et d'une individualisation. C'est au travers de la désignation de qualités particulières incorporées dans l'individu que ce modèle du citoyen pourrait être saisi, cette démarche devant permettre d'approcher le *processus d'objectivation*, puisque celui-ci renvoie au fait que des dimensions reflétant des arrangements sociaux particuliers entre l'individu et l'État sont considérés comme des entités inscrites dans les individus. Comme l'écrit Doise (1990), « les représentations sociales inscrivent dans les individus certaines qualités qui justifient les positions sociales qu'ils occupent en relation avec leurs appartenances catégorielles.»

L'intérêt d'une étude des « qualités » attribuées au citoyen est donc de permettre de mettre en lumière un aspect du processus d'objectivation, dans son sens d'occultation de la dimension relationnelle par l'accent mis sur les attributs, de dissimulation du caractère de « groupe » dans un contexte de rapports entre groupes. Certainement, c'est au travers de la désignation de qualités particulières incorporées dans l'individu que le modèle du citoyen sert à occulter l'origine des inégalités sociales, dans la mesure où les antécédents sociaux et historiques des relations asymétriques entre groupes sont traduites en termes d'attributs psychologiques, dans un mouvement analogue à la réification psychologique (ou traduction de processus historiques et sociaux en processus psychologiques fondamentaux). Dans cette

étude, nous avons cherché à saisir les qualités que les personnes ou les groupes attribuent au prototype du citoyen, au « bon » citoyen, par opposition aux traits associés au « mauvais » citoyen, et exploré la manière dont elles s'associent à la citoyenneté conçue en tant que statut régissant des droits et devoirs.

Cependant, si l'on peut rattacher la conception individualiste et formelle de la citoyenneté figurée par l'individu de droit abstrait au courant de pensée politique libéral, une autre tradition politique liée à la définition de la citoyenneté a existé parallèlement aux XVII et XVIIIème siècles, comme le décrit notamment Lister (1997). Il s'agit du courant du républicanisme qui se fonde sur une conception plus participative de la citoyenneté. Cette tradition ne limite pas la citoyenneté à la possession passive de droits, mais mise sur un engagement politique actif. On peut retrouver cette notion de participation chez Marshall (1950, 1992) par la préoccupation qu'il témoigne pour les conditions sociales et économiques au sein desquelles les droits sont exercés. Une des questions se posant dans le cadre de cette étude sur les RS de la citoyenneté est donc aussi celle de la présence de cet intérêt du citoyen pour les problèmes civiques, ainsi que de son implication active dans les institutions. En d'autres termes, dans quelle mesure l'accent est-il mis, dans les conceptions populaires actuelles, sur les actions et attitudes constitutives de l'identité citoyenne dans un sens actif, que ce soit en termes de participation aux institutions et d'exercice des droits et devoirs, ou que ce soit en tant qu'activité liée à des pratiques telles que les services rendus à la communauté, les responsabilités de voisinage, l'action bénévole ou la charité. Dans quelle mesure aussi ces conceptions coexistent-elles avec l'État-providence ou sont-elles rattachées à la participation et l'action civique au sein des « nouveaux mouvements sociaux » (Kriesi, 1995) ?

Enfin, il s'agit aussi de s'interroger sur l'autre versant de la dichotomie, les représentations sociales des groupes et identités et sur les liens que celles-ci entretiennent avec les conceptions de la citoyenneté en tant que statut et que pratique. A ce propos, nous avons supposé que de nombreux facteurs concourent à produire une vision en quelque sorte « dépolitisée » de l'identité, la dissociant du domaine politique, du moins celui de la

politique formelle et institutionnelle. D'abord, historiquement, l'émergence du sujet politique à la fois comme abstraction juridique et comme abstraction des divers états émanant de la naissance, de la famille, de la religion, de la profession, de la propriété, a été permise par le cantonnement de tous ces « états », de toutes ces particularités et différences à la sphère privée, soustraite au domaine politique proprement dit. La construction d'un prototype de l'homme citoyen a donc permis à la fois la généralisation de tous les êtres humains, ce qui renvoie à la citoyenneté « inclusive » et la particularisation de certains d'entre eux –en premier lieu les femmes- dont les différences mêmes justifiaient l'exclusion du statut institutionnellement formellement égalitaire, de citoyen (Young, 1989, 1990).

Le second élément contribuant à soustraire l'identité du champ du politique est à chercher dans la dissociation historique entre les droits liés à la citoyenneté et les droits sociaux se rattachant à des groupes ou identités particulières. Ainsi, par exemple, dans son ouvrage fondateur sur les classes sociales et la citoyenneté, Marshall (1950, 1992) avance que la modernité s'est construite sur l'oblitération des droits sociaux, dissociés du domaine de la citoyenneté. Il montre comment, aux XVIII et XIXème siècles, l'État accordait sa protection uniquement aux personnes dénuées de droits politiques, civils et sociaux, c'est-à-dire ne pouvant prétendre à la pleine citoyenneté : pauvres, femmes, fous... D'autre part, l'historien Gierke (1990) insiste sur le passage historique de la politique médiévale basée sur une « combinaison inexhaustive d'identités » fondant les droits des groupes à la reconnaissance moderne de deux seules souverainetés : l'État et l'Individu. Le recouvrement des identités multiples par une identité nationale supérieure a elle aussi entraîné le rejet des identités particulières hors de la problématique de la citoyenneté. Enfin, si la citoyenneté a été accordée aux catégories précédemment dominées, non seulement elle l'a été en référence à un modèle dominant, mais en outre, nombre de facteurs sociaux produisant les particularismes n'ont guère été questionnés et ont continué à opérer, au niveau concret et symbolique, en termes d' « identités » devant être déniées dans l'accès à la citoyenneté.

La notion d'*ancrage* doit nous permettre d'explorer la filiation des représentations sociales

actuelles de la citoyenneté, et particulièrement des droits collectifs, à partir des représentations traditionnelles et des contextes historiques d'émergence et de développement des notions. La question de recherche qui se pose est alors celle de saisir, outre les idées que les gens se font de la citoyenneté en tant que statut dont est investi le sujet politique, et donc de ses droits individuels, celles qu'ils se font des « droits collectifs », des droits « des groupes », et d'interroger la manière dont ces conceptions s'articulent, s'intègrent ou s'opposent à leurs définitions de la citoyenneté. Au-delà des points d'ancrage historiques évoqués plus haut – droits sociaux dissociés de la citoyenneté, exclusion des particularismes dans la sphère privée, souverainetés Etat-individu à l'exclusion d'associations intermédiaires - certaines pistes de réflexion sur l'évolution récente des représentations de la société ont suscité des hypothèses très générales quant aux conceptions populaires actuelles du « social », en lien avec la question de la citoyenneté. Il y aurait aujourd'hui dans les représentations de la solidarité sociale (Clémence, 1994) une coexistence de deux visions, celle d'une solidarité « froide » et celle d'une solidarité « chaude », la première articulée autour de la notion de redistribution et revoyant à un modèle centré sur le rôle de l'Etat-providence, la seconde centrée sur la notion d'« aide », et faisant davantage référence à un approche en termes de bénévolat. La présence de ces deux modèles dans les représentations du « social » semble d'autant plus probable que l'on passe actuellement d'une représentation de la société comme constituée de classes à une représentation de la société où la lisibilité de la stratification sociale est brouillée et où la notion d'exploitation laisse la place à celle d'exclusion (Boltanski et Chiapello, 1999 ; Fitoussi et Rosanvallon, 1996). On peut donc s'attendre à trouver une vision plus « redistributive » des droits collectifs associée à l'Etat-providence et congruente avec l'« ancienne » représentation et une vision plus « morale » des droits collectifs dissociée à la fois de la dimension de redistribution et de la sphère de la politique formelle.

### **La présente recherche**

Dans la mesure où la notion de citoyenneté possède un fort degré d'abstraction, la recherche empirique suppose de l'articuler à des objets dérivés plus accessibles à

l'observation. La théorie des représentations sociales met en lumière le processus d'objectivation qui exprime la manière dont les notions abstraites sont transformées, dans la vie quotidienne, en images signifiantes possédant un contenu concret et palpable pour le sujet (Moscovici, 1961, 1976). C'est à partir des catégories subordonnées des notions abstraites que partent généralement les recherches sur les représentations sociales (Doise, Clémence, & Lorenzi-Cioldi, 1992). D'autre part, la théorie des représentations sociales s'intéresse à son objet en tenant compte de son insertion sociale. Les significations concrètes attribuées aux éléments nouveaux de l'environnement au cours du processus d'objectivation rendent compte des valeurs spécifiques des groupes sociaux qui produisent les représentations sociales. Cet aspect amène les chercheurs à se pencher sur les dynamiques sociales, les processus d'échanges d'informations, de construction collective des représentations, les processus d'influence, les conflits sociaux, etc. Les représentations sociales portent ainsi la marque de la structure sociale et peuvent par conséquent avoir une action de cohésion sociale par les grilles d'analyse quotidiennes communes qu'elles fournissent, ou, au contraire, être source de conflits et faire ainsi l'objet de débats et de luttes par l'absence de consensus lié à l'attribution de significations aux objets sociaux. Les représentations sociales peuvent de cette manière être étudiées comme des principes organisateurs des prises de position des sujets (Doise, 1986, 1990). L'explication de ces diverses prises de position liées à la divergence des représentations sociales ne peut se faire qu'en replaçant ces représentations dans le contexte de catégorisation qui lui est spécifique. Pour entreprendre notre étude des représentations sociales de la citoyenneté, nous avons distingué un certain nombre de variables tenues pour organiser l'univers de sens qu'évoque la notion de citoyenneté. Dans la mesure où nous nous plaçons dans le cadre des dichotomies traditionnelles : universalisme-particularisme, individu-groupe, nous considérerons que le positionnement relatif aux droits collectifs ou droits sociaux comme une des variables pertinentes, à laquelle s'ajoute la perception de l'Etat-providence, tenue pour fonder une conception du « social » en termes de redistribution. Les différentes approches des droits sociaux peuvent être considérées comme relevant d'une catégorie

subordonnée des représentations sociales de la citoyenneté, et comme organisant les prises de positions liées d'abord à la reconnaissance ou non des appartenances groupales dans la participation citoyenne, ensuite à la redistribution des biens et services de la collectivité selon les catégories sociales, et enfin aux droits et devoirs liés au citoyen et à l'égalité formelle qui sont deux principes fondamentaux dans le cadre des démocraties occidentales contemporaines. Nous pouvons faire l'hypothèse de la coexistence de plusieurs formes de représentations des droits collectifs qui proviennent de diverses insertions sociales et historiques spécifiques. L'étude de ces prises de position pourrait éclairer sans doute certains mécanismes de perpétuation des inégalités sociales, des conflits et des hiérarchies entre groupes sociaux.

## **Méthode**

### Participants

Cent vingt deux participants ( 45 hommes et 70 femmes, 7 non réponses ; âge moyen 20,4 ans), étudiants en philosophie-lettres, sciences sociales et psychologie d'une université belge ont été interrogés pendant les heures régulières de cours. L'échantillon comporte 99 participants de nationalité belge. Les données d'une étude préliminaire portant sur 40 adultes suisses de diverses professions (24 hommes, 16 femmes, âge moyen 31 ans) seront présentées à titre de comparaison. Les sujets des deux pays ont été soumis à certaines questions communes et ont répondu à la question ouverte principale concernant les « bons » et « mauvais » citoyens.

### Procédure

Nous avons administré un questionnaire où figuraient diverses questions fermées auxquelles les participants avaient à répondre sur des échelles en 7 points, suivies de questions ouvertes portant sur des associations verbales.

Questions fermées :

Sur la première page du questionnaire figuraient d'abord des questions portant sur la perception de l'influence des individus sur le système politique formel (ex : « Dans quelle mesure êtes-vous d'accord pour dire que le vote est un bon moyen pour vous d'exprimer

votre opinion sur les questions politiques ? », 1 = pas du tout d'accord, 7 = tout à fait d'accord), ainsi que sur leur perception de l'évolution probable du chômage et de la pauvreté. En outre, une question était destinée à saisir leur positionnement à l'égard de l'égalité hommes - femmes en Belgique. En second lieu, diverses questions portaient sur les attitudes à l'égard des droits de différentes catégories sociales, telles que les homosexuels (ex. « Les homosexuels devraient avoir les mêmes droits que les couples mariés, 1 = pas du tout favorable, 7 = tout à fait favorable), les travailleurs étrangers, les demandeurs d'asile, les sans-logis, etc. L'ensemble de ces questions devait permettre de constituer la variable relative au positionnement à l'égard des droits collectifs.

Sur la deuxième page venait un questionnaire destiné à saisir les positions des participants à l'égard des prérogatives de l'État, avec une série de questions portant sur l'État - providence (ex : l'État devrait aider toutes les personnes qui sont dans le besoin, quelles que soient les raisons qui les ont amenées à se trouver en difficulté, 1 = pas du tout d'accord, 7 = tout à fait d'accord). Ces questions devaient servir à construire la variable relative à la perception de l'État social.

#### Questions ouvertes :

Par la suite, les participants étaient priés de répondre à des questions ouvertes, relatives à la perception des « bons citoyens » et des « mauvais citoyens ». Il s'agissait d'une tâche d'association libre de mots à partir de stimuli, les participants devant fournir 5 mots en réponse aux questions : « Être un bon citoyen, c'est : ... », « Être un mauvais citoyen, c'est.... ».

#### Renseignements sociologiques :

A la fin du questionnaire les participants fournissaient les renseignements sociologiques d'usage (âge, sexe, nationalité, études, etc.) auxquelles s'ajoutaient deux questions destinées à saisir leur intérêt et leur position politiques.

### **Résultats**

Le corpus de termes dégagé des associations de mots est de 365 mots dont 78 sont distincts. La lemmatisation des termes du corpus a subi une simplification minimale : élimination des

particules (« et », « ou », etc.); la mise à l’infinitif des formes verbales; la mise au singulier des adjectifs et substantifs ; l’apposition de « pas » ou « non- » aux adjectifs, substantifs et verbes dans les formulations négatives. Finalement, le plus gros travail de catégorisation se situe dans le regroupements des formes lexicales communes des verbes, substantifs et adjectifs sous une de ces formes lorsque les termes apparaissent fréquemment, par exemple : nous avons regroupé les termes « respect », « respecter », « être respectueux », etc.

### Fréquences

En ce qui concerne le processus d’objectivation, nous avons employé l’analyse de la fréquence d’apparition des termes lexicaux cités par les sujets. Cela nous permet effectivement de voir quelles images de la citoyenneté (bonne et mauvaise) obtiennent un fort consensus chez les sujets et donc quels sont les cadres communs de référence.

**Tableau 1: Expressions associées à « Bon citoyen » en Belgique et en Suisse**

Belges (n = 122)			Suisse (n = 40)		
<i>Un « bon citoyen » est quelqu’un qui :</i>					
Respecte la loi	39	32.0%	Vote	20	50.0%
Respecte les autres	37	30.3%	Participe socialement	16	40.0%
Participe socialement	21	17.2%	Se montre solidaire	12	30.0%
Est tolérant	20	16.4%	Respecte la loi	11	27.5%
Vote	20	16.4%	Aime son pays	10	25.0%
S’informe	13	10.7%	Respecte les autres	7	17.5%
S’implique	13	10.7%	Est tolérant	7	17.5%
Agit écologiquement	13	10.7%	S’adapte	6	15.0%
Aide les autres	11	9.0%	Paye des impôts	6	15.0%
Travaille	10	8.2%	Réfléchit de manière critique	6	15.0%
Réfléchit de manière critique	10	8.2%	Est honnête	6	15.0%
Est honnête	9	7.4%	Est intéressé	6	15.0%

A une libre opinion	9	7.4%
Se montre solidaire	9	7.4%
Est responsable	9	7.4%
Est intéressé politiquement	8	6.6%
Paye des impôts	8	6.6%
Respecte les devoirs	7	5.7%
Participe politiquement	7	5.7%

Les fréquences des expressions associées au stimuli « bon citoyen » et « mauvais citoyen » figurent au tableau 1, qui présente également les fréquences issues de données suisses. Sur les 20 termes ayant les fréquences les plus élevées, on constate la présence de plusieurs termes renvoyant strictement à la définition formelle et institutionnelle de la citoyenneté, tels que le respect de la loi (32%), le vote (16,4%), la libre opinion (7,4%), le paiement des impôts (6,6%) et le respect des devoirs (5,7%). En outre, on relèvera l'importance donnée à la citoyenneté en tant que pratique, avec les termes de participation sociale (17,2%), implication (10,7%), agir écologiquement (10,7%), ainsi que la participation politique (5,7%). L'analyse des fréquences fait également apparaître une dimension plus relationnelle, avec les termes lexicaux renvoyant au respect des autres (30,3%), qui atteint un score de fréquence équivalent à celui de respect des lois, à la tolérance (16,4%), l'aide à autrui (9%), la solidarité (7,4%). Enfin, on trouve le terme d'honnêteté en bonne place dans les mots les plus fréquents.

L'observation des associations autour de l'expression « mauvais citoyens » révèle un effet d'inversion des termes, les participants ayant produit généralement les termes contraires à ceux utilisés pour les bons citoyens. Ceci est le cas pour les associations renvoyant aussi bien à la dimension formelle et institutionnelle, avec les expressions « ne pas respecter la loi (15,6%), ne pas voter (13,9%), violer la loi (6,6%), et le déni de l'État (4,1%), qu'à la dimension relationnelle exprimée par les expressions « égoïste » (16,4) et « non respect des autres » (16,4%), « intolérance » (7,4%), racisme (9,8%) ou à la question de la pratique citoyenne (« ne pas participer », 9,8% ; « polluer » 4,1%). Cependant, une dimension

semble acquérir une importance spécifique dans le cas des « mauvais citoyens », celle relative à l'abus de l'État -providence, qui peut certes être mise en opposition avec l'« honnêteté » des « bons citoyens », mais qui acquiert un poids nettement plus important dans l'image du « mauvais citoyen », avec une fréquence atteignant ici 21,3%.

La comparaison avec l'analyse des fréquences effectuée sur les réponses des Suisses fait apparaître des analogies très nettes avec les réponses des Belges. Seule différence notable, le poids chez les premiers de la dimension nationaliste, avec des expressions telles que « aimer son pays » (25%) pour les « bons » citoyens, « critiquer son pays » (20%) et « ne pas respecter son pays » (10%) pour les mauvais citoyens, qui n'ont pas leur équivalent dans les mots les plus fréquents chez les Belges.

#### Analyse factorielle des correspondances

Le corpus dégagé a ensuite été soumis à une analyse factorielle des correspondances de données textuelles (AFC, cf. Lebart & Salem, 1988 ; Doise, Clémence & Lorenzi-Cioldi, 1992). Le tableau soumis à l'analyse croise les catégories établies sur la base du questionnaire fermé et les mots générés ayant au moins une fréquence de deux dans la totalité du corpus. Suite à des analyses préliminaires qui ont montré des similarités entre les espaces factoriels organisant les représentations des bons et des mauvais citoyens, les deux corpus ont été combinés en une seule base de données et analysés conjointement. Cette procédure présente l'avantage d'aboutir à un espace factoriel unique et stable en raison du plus grand nombre de mots considérés dans l'analyse.

Les variables catégorielles retenues pour l'AFC sont au nombre de 7. Outre le sexe (FEMME vs HOMME), les répondants ont été départagés en deux ou trois groupes en fonction de leurs réponses aux questions fermées relatives à leur perception de l'influence exercée dans le domaine politique (INFLUENCE + vs INFLUENCE -), leur position relative à l'égalité entre hommes et femmes (FEMIN + vs FEMIN -), leur position concernant les droits collectifs (DROITS COLL + vs DROITS COLL -), leur position relative à l'État -providence (ETAT SOCIAL + vs ETAT SOCIAL INTERM vs ETAT SOCIAL -), la fréquence de discussion politique (DISC POL + vs DISC POL -) et leur

orientation politique (GAUCHE vs DROITE vs APOLITIQUE).

L'ensemble de ces sept variables a été traité par l'AFC (analyse factorielle de correspondances) à titre de modalités actives, c'est-à-dire que l'analyse porte sur des fréquences agrégées des termes, et non pas sur des fréquences individuelles. Ainsi, les positionnements des groupes de répondants sont introduits dans l'analyse au même titre que les termes lexicaux, donnant lieu à matrice de fréquences croisant en ligne les catégories et en colonne les mots associés à bon et mauvais citoyens.

Nous rapportons les résultats des deux premiers facteurs, qui expliquent 51,9% de la variance. Sur le tableau 2 figurent les contributions absolues et relatives des modalités. Nous avons indiqué en gras les contributions qui, sur chaque facteur, sont supérieures à 6,25 pour les catégories issues du questionnaire fermé (100 : 16 modalités) et à 3,84 pour les mots associés (100 : 26 modalités).

**Tableau 2: Expressions associées à « mauvais citoyen » en Belgique et en Suisse**

Belges (n = 122)			Suisse (n = 40)		
<i>Un « mauvais citoyen » est quelqu'un qui :</i>					
Profite du système social	21	17.2%	Ne respecte pas la loi	11	27.5%
Est égoïste	20	16.4%	Ne vote pas	11	27.5%
Ne respecte pas les autres	20	16.4%	Est égoïste	11	27.5%
Ne respecte pas la loi	19	15.6%	Critique son pays	8	20.0%
Ne vote pas	17	13.9%	Ne participe pas	7	17.5%
Ne participe pas	12	9.8%	Est indifférent	5	12.5%
Est raciste	12	9.8%	Profite du système social	5	12.5%
Est intolérant	9	7.4%	Viole la loi	4	10.0%
Viole la loi	8	6.6%	Ne s'intéresse pas	4	10.0%
Est étroit d'esprit	7	5.7%	Est intolérant	4	10.0%
Abuse du système social	5	4.1%	Ne respecte pas les autres	4	10.0%
Ne s'intéresse pas	5	4.1%	Ne respecte pas son pays	4	10.0%

Pollue	5	4.1%	Ne paye pas ses impôts	4	10.0%
Est ignorant	5	4.1%			
Dénie l'État	5	4.1%			

---

L'analyse dégage une première dimension expliquant 33,06% de la variance, qui oppose une haute implication, avec la discussion politique élevée (DISC POL +) et le positionnement à gauche (GAUCHE) à une basse implication (DISC POL -) et une position apolitique (APOLITIQUE). Comme on peut le voir sur la figure 1 (en annexe), où les termes ayant une contribution significative sur le premier facteur sont indiqués en gras, ce premier axe associe à l'implication politique élevée un soutien aux droits collectifs (DROITS COLL +) lié à une position en faveur de l'État social (ETAT SOC +), tandis que la basse implication politique va de pair avec un faible soutien autant aux droits collectifs (DROITS COLL -) qu'à l'État social (ETAT SOC -). Parallèlement, l'observation des termes lexicaux contribuant à ce premier axe fait apparaître une vision plus morale sur le pôle de haute implication politique, avec les termes d'égoïsme/générosité, qui contraste, sur le pôle de basse implication, avec une vision plus légaliste, exprimée notamment par les termes respect/non respect des lois. Toutefois, du côté haute implication l'aspect moral s'associe à l'action de se tenir informé. Quant au terme « actif » qui apparaît sur le pôle basse implication, il serait plus cohérent avec l'analyse de l'interpréter en lien avec le domaine de l'emploi plutôt qu'en référence avec l'activité politique.

Les modalités ayant une contribution significative sur la seconde dimension sont soulignées dans le graphique 1. Cette dimension, qui explique 18,84% de la variance, rend compte de la participation citoyenne formelle ou informelle. A un pôle de l'axe vertical, nous constatons que la reconnaissance des droits collectifs (DROITS COLL +) est associée cette fois à une faible politisation, que ce soit en termes d'implication (DISC POL -) ou de sentiment de pouvoir exercer une influence (INFL POL -). A l'autre pôle, la politisation (DISC POL + ; INFL POL +) va en revanche de pair avec le faible soutien aux droits collectifs (DROITS COLL -). L'axe oppose donc une vision plus informelle de

l'implication politique, où le soutien aux droits collectifs s'associe à une dimension morale, représentée par des termes tels que « nuire/aider les autres », « solidarité », « honnête/profiteur », à une vision plus formelle et institutionnelle, évoquée par les termes « vote » et « payer les impôts ». On notera que le soutien élevé aux droits collectifs sur le pôle informel se conjugue à la « solidarité, » alors que le faible soutien aux droits collectifs sur le versant plus formel de la politique est associé aux termes de « racisme » et de « tolérance ». En résumé, cette deuxième dimension oppose les droits collectifs à l'implication politique, mais les associe à des pratiques informelles et des considérations morales. D'autre part, l'implication politique (fréquence élevée des discussions politiques et perception d'une influence citoyenne) est identifiée à la politique formelle (voter, payer des impôts) qui demeure hors des aspects de la collectivité et mise sur des pratiques politiques formelles et individuelles. Nous pouvons également remarquer finalement que la morale s'oppose à la tolérance institutionnelle.

Si nous comparons les résultats belges et suisses, nous constatons que la première dimension offre des résultats semblables (voir Figure 2, en annexe). La défense des droits sociaux est associée au soutien à l'Etat-Providence et à une orientation politique de gauche de même qu'à des comportements politiques actifs et des orientations morales. Ces associations s'opposent au légalisme, au nationalisme et au conservatisme. La seconde dimension, au contraire, dévoile des divergences selon les pays. Les résultats belges révèlent une solidarité sur le pôle moral/informel et une tolérance sur le pôle politique/institutionnel alors qu'en Suisse apparaissent une tolérance sur le versant moral et une solidarité sur le versant institutionnel. Ce résultat peut être interprété dans le sens d'une vision différente de la solidarité chez les échantillons belge et suisse. Alors que pour les premiers la solidarité se définit avant tout en termes interpersonnels et informels, pour les seconds la solidarité serait davantage liée à des arrangements institutionnels, p.ex. à travers l'intervention des politiques sociales de l'État.

## **Discussion**

Cette étude se proposait d'entreprendre une approche des représentations sociales de la

citoyenneté à l'aide d'une méthode d'associations libres sur les stimuli « bon citoyen » et « mauvais citoyen ». Un questionnaire fermé devait nous permettre d'appréhender certains aspects de l'ancrage des représentations de la citoyenneté, en particulier la structuration de l'espace sémantique en fonction des positionnements relatifs à l'Etat-providence et aux droits collectifs. L'hypothèse très générale que nous avons formulée sur la base de considérations historiques était celle de la persistance d'un modèle historiquement construit de la citoyenneté, renvoyant à un statut doté de droits et devoirs formels, qui coexisterait avec une approche plus morale du lien social, voire avec une préoccupation pour les phénomènes d'exclusion.

Les résultats confirment la présence d'un modèle de citoyenneté en termes de statut, tout d'abord au niveau des associations les plus fréquentes qui portent, pour les « bons citoyens », sur le respect des lois, le vote, la libre opinion, le paiement des impôts et le respect des devoirs, et pour les « mauvais citoyens », sur les termes contraires correspondants. Cette tension entre une approche formelle et informelle de la citoyenneté émerge également de l'analyse des correspondances, où sur un pôle de la première dimension elle apparaît d'autant plus comme un statut, plutôt qu'une pratique, qu'elle est associée à une basse implication politique, à une position « apolitique » et à des termes legalistes comme le respect des lois. Les significations sur ce pôle fortement concerné par le respect des règles sociales, apparaissent s'opposer à une vision de la citoyenneté liée à l'implication politique, qui, elle, est associée à une position de gauche et au soutien à la fois à l'État providence et aux droits collectifs. Ainsi, l'approche du collectif qui paraît se dégager de cette première dimension en serait une version plutôt politique où les aspirations de groupes seraient associées au rôle redistributif de l'Etat et, de manière cohérente, à une position politique de gauche. Les résultats sur cette première dimension suggèrent donc que dans le cadre d'une conception de la citoyenneté statutaire se caractérisant par l'exercice des droits et devoirs et le respect de règles s'appliquant légalement à tous et toutes, l'individu-citoyen serait envisagé hors des situations d'appartenances collectives et faiblement impliqué politiquement. Cette citoyenneté formelle contraste avec une

citoyenneté plus impliquante et plus politique, associée à l'idée de justice sociale. On relèvera que c'est ce pôle plus social qui se conjugue à la pratique citoyenne, fortement évoquée comme le révèle l'analyse des fréquences, par le biais de termes tels que participation sociale, implication et participation politique. L'association de la participation à la sphère de l'État suggère un caractère éminemment public accordé à la pratique citoyenne, par opposition à une sphère privée totalement absente du corpus analysé, ce qui laisse à penser que les activités de reproduction et de soins aux personnes sont envisagées en-dehors de la sphère de la citoyenneté. Nous avons également observé que les femmes et les hommes ne se différencient nullement dans leur approche de la citoyenneté, ceci en dépit du constat de la différence entre les sexes en matière de politique, et de la considération que l'égalité formelle entre les sexes est bien récente au vu de l'histoire démocratique et n'a pas permis d'assurer encore à l'heure actuelle une égalité de fait.

Nous pouvons reprendre les conceptions diverses du social selon les représentations de la solidarité. Il s'agirait donc plutôt ici d'une solidarité froide articulée autour de la notion de redistribution et revoyant à un modèle centré sur le rôle de l'État -providence. Or la seconde dimension fait apparaître une vision plus « morale » des droits collectifs, dans la mesure où elle n'est plus associée à la dimension de redistribution et à la sphère de la politique formelle. Elle serait liée à l'image d'une solidarité « chaude », centrée sur la notion d'« aide », et faisant davantage référence à un approche en termes de bénévolat notamment. Ici les droits collectifs sont dissociés du domaine politique, du moins celui de la politique formelle et institutionnelle. Cette dimension plus « relationnelle » s'est dégagée également des fréquences des associations de mots : les termes lexicaux renvoient à la solidarité vs l'égoïsme et au respect d'autrui.

### **Conclusion**

Ces analyses suggèrent en bref de distinguer deux formes de « moralité » et de pratiques y étant liées, l'une portant sur la participation à la société civile et la gestion du bien commun, l'autre donnant à la citoyenneté une dimension plus « d'indignation individuelle devant la souffrance » (Boltanski & Chiapello, 1999) menant sans doute davantage à des

comportements de charité, d'altruisme et de soutien qu'à des pratiques associatives ou militantes. La question des pratiques citoyennes, qui est fortement présente dans les associations générées dans les deux pays, semble donc s'exprimer selon deux schémas distincts, une pratique conforme à l'idée républicaine de citoyenneté active (la place du terme « actif » demeure cependant ambiguë dans les résultats de l'AFC), et une pratique évoquant ce qui peut être tenu pour une participation plus informelle.

A partir des résultats de ces premières études, on peut conclure que si la question du « particulier », des groupes, apparaît dans l'univers sémantique, c'est surtout dans le cadre des inégalités sociales, et donc autour de la notion de justice davantage qu'autour de la notion d'identité. Certes, une étude des représentations des inégalités – qu'elles soient attribuées à l'exploitation ou aux mécanismes d'exclusion – peut apporter des éléments sur les conceptions populaires des droits collectifs. Elle n'épuise cependant pas la question de la relation entre citoyenneté et identité, et donc entre universalisme et particularisme, telle qu'elle se pose de multiples façons dans les questionnements et débats actuels autour de la citoyenneté. En effet, les « nouveaux mouvements sociaux » (Kriesi, 1995) placent la question de la reconnaissance au-devant de la scène, plutôt que celle de la redistribution. Il importe donc de saisir également comment les groupes et individus perçoivent ces revendications plus explicitement identitaires, comment ils les associent à leur approche de la citoyenneté, et quelle place elles tiennent au regard de l'association citoyenneté-identité nationale, que l'on peut supposer être encore largement en vigueur. Une étude plus explicitement centrée sur le souci de saisir les représentations des identités devrait permettre d'articuler les approches proposées par la science politique aux préoccupations des psychologues sociaux. En effet, la psychologie sociale, lorsqu'elle approche la question de l'identité sociale au travers notamment des modèles « intergroupes » issus des travaux de Tajfel et Turner (1979), se centre sur les dynamiques cognitives et motivationnelles qui procurent le sentiment subjectif individuel d'une identité sociale positive, en laissant souvent de côté les motivations collectives dirigées vers un besoin de reconnaissance sociale, d'accès à un statut permettant de s'affranchir d'une injustice ou d'une inégalité

collectives, bref de lutte politique pour des droits. Or, c'est bien au travers de l'introduction de la question des droits des groupes dans l'arène de la politique - y compris formelle - que la question de l'identité acquiert sa dimension politique et se rattache à celle de la citoyenneté.

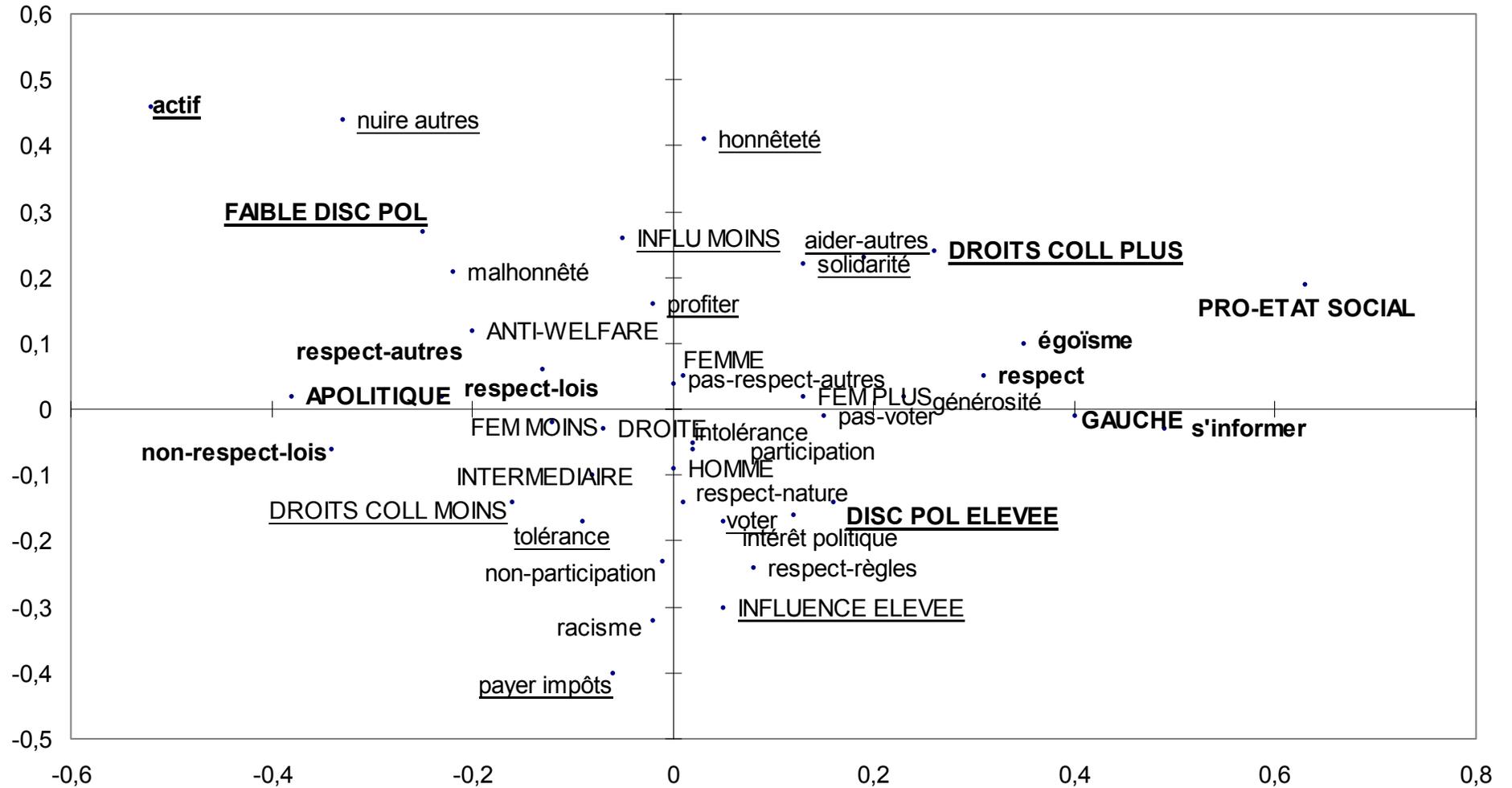
## Références

- Boltanski, L. et Chiapello, E. (1999). *Le Nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction*. Paris : Minuit.
- Bourdieu, P. & De Saint-Martin, M. (1978). Le patronat. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 20-21, 3-82.
- Clémence, A. (1994). *Solidarités sociales en Suisse*. Lausanne : Réalités Sociales.
- Deschamps, J-C. (1982). Social identity and relations of power between groups. In Tajfel, H. (Ed.) *Social identity and intergroup relations*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Doise, W. (1986). Les représentations sociales : Définition d'un concept. In : Doise, W., & Palmonari, A. (Eds). *L'étude des représentations sociales* (pp. 81-94). Paris : Delachaux et Niestlé.
- Doise, W. (1990). Les représentations sociales. In : Bonnet, C., Ghiglione, R., & Richard, T.F. (Eds), *Traité de Psychologie Cognitive*, 3 (pp. 111-174). Paris : Dunod.
- Doise, W., Clémence, A. & Lorenzi-Cioldi, F. (1992). *Représentations sociales et analyses de données*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Fitoussi, J-P. & Rosanvallon, P. (1996). *Le nouvel âge des inégalités*. Paris : Seuil.
- Gallie, W. B. (1955-6). Essentially contested concepts. *Proceedings of the Aristotelian Society*.
- Gierke O. (1990). *Community in Historical Perspective*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Isin, E. F. & Wood, P. K. (1999). *Citizenship & Identity*. London: Sage.
- Jodelet, D. (1984). Représentation sociale: phénomènes, concept et théorie. In Moscovici, S. (dir.), *Psychologie sociale* (pp. 357-378), Paris: Presses Universitaires de France.
- Kriesi, H. (1995). *New Social Movements in Western Europe: A Comparative Analysis*. Minneapolis: University of Minnesota Press.

- Lebart, L. & Salem, A. (1988). *Analyse statistique des données textuelles : questions ouvertes et lexicométrie*. Paris : Dunod.
- Lister, R. (1997). *Citizenship : a feminist perspective*. London : Mac Millan Press.
- Lorenzi-Cioldi, F. (1988). *Individus dominants et groupes dominés. Images masculines et féminines*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Marshall, T. H. (1992 [1950]). *Citizenship and social class*. London : Pluto Press
- Moscovici, S. (1976 [1961]). *La psychanalyse, son image et son public*. Paris : Presses Universitaires de France, 2<sup>e</sup> édition.
- Perrot, M. Histoire et pouvoir des femmes. In N., Aubert, E. Enriquez, V. de Gaulejac (dir.), *Le Sexe du pouvoir : femmes, hommes et pouvoirs dans les organisations* (pp.79-85), Paris : Desclée de Brouwer.
- Scott, J. W. (1988). *Gender and Politics of History*. New-York: Columbia University Press.
- Soysal, Y. N. (1994). *Limits of Citizenship. Migrants and Postnational Membership in Europe*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Tajfel, H. & Turner, J. (1979). An integrative theory of intergroup conflict. In Austin, W.G. & Worchel, S. (Eds) *The social psychology of intergroup relations* (pp. 33 - 48). Monterey CA : Brooks / Cole.
- Young, I.M. (1989). Polity and Group Difference : A critique of the Ideal of Universal Citizenship. *Ethics*, 99.
- Young, I.M. (1990). *Justice and the Politics of Difference*. Princeton, NJ : Princeton University Press.
- Young, J. (1999). *The Exclusive Society*. London: Sage.



**AFC sur les bons et mauvais citoyens, échantillon belge**



### AFC sur les bons et mauvais citoyens, échantillon suisse

